

Année concernée

2025

Nom Prénom de l'élue

ROMERO-GAYO OLIVIER

Date de début du mandat régional

02/07/2021

Mandat régional

Membre de la CP

Groupe Politique

Socialistes et Citoyens d'Occitanie

MOYENS FINANCIERS

Montant perçu au titre de l'indemnité de mandat

35 756,64 €

Référence : Indemnité annuelle brute

L'élue perçoit-elle d'autres moyens financiers liés à son mandat régional ?

NON

OUI

Le Conseil Régional prend-il en charge les frais de transport pour les seuls déplacements que l'élue engage dans l'exercice de son mandat ?

Le Conseil Régional prend-il en charge les frais de transport pour les seuls déplacements que l'élue engage dans l'exercice de son mandat ?

Le Conseil Régional prend-il en charge les frais de transport pour les seuls déplacements que l'élue engage dans l'exercice de son mandat ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

Le Conseil Régional verse-t-il à l'élue une indemnité de présence forfaitaire de type J100 ?

MOYENS HUMAINS

Le Conseil Régional met-il à disposition un espace de travail collectif, dédié au groupe politique auquel appartient l'élue ?

OUI

Le Conseil Régional met-il à disposition du groupe auquel appartient l'élue un équipement technique collectif (meuble de bureau, téléphone fixe, ordinateur) ?

OUI

Le Conseil Régional met-il à disposition du groupe auquel appartient l'élue des crédits pour les moyens matériels ?

OUI

Montant des crédits pour les moyens matériels alloués au groupe d'appartenance pour l'année concernée

52 405,06 €

Le reliquat est-il affecté au budget du conseil régional

19 341,37 €

MOYENS HUMAINS

Le Conseil Régional met-il à disposition du groupe politique auquel appartient l'élue une enveloppe financière pour l'embauche de personnel, recruté par le Conseil Régional au service des élus du groupe ?

OUI

Montant des crédits pour les moyens humains alloués au groupe d'appartenance pour l'année concernée

669 943,59 €

Le reliquat est-il affecté au budget du conseil régional

582 535,73 €

AUTRES INFORMATIONS

Précisions complémentaires que souhaite déclarer l'élue relativement aux moyens financiers, matériels et humains mis à sa disposition

Je soussignée

certifie sur l'honneur que les informations portées au présent document sont sincères et véridiques.

Fait à

Le

Signature



Le traitement de données relatives aux déclarations de transparence des élus de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est effectué conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2019 et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques (RGPD). Les informations publiées sont communiquées à des tiers dans le cadre d'activités régionales relatives à des projets de loi ou de décret. La Région Occitanie s'engage à prendre toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité des données collectées, et notamment empêcher qu'elles soient déformées ou endommagées.